

Paris, le 1^{er} avril 2008

Communiqué de mise à disposition

Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte du 7 mai 2008 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne

Paris, le 1^{er} avril 2008. Veolia Environnement annonce la mise à disposition du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les principes et règles arrêtés par le conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Ce rapport, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, figurent en annexe du document de référence 2007 de Veolia Environnement, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2008.

Le document de référence est accessible sur le site internet de la Société à l'adresse www.veolia-finance.com, dans la rubrique « Information réglementée ».